



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC EST donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette:

QUE les Règlements suivants ont été adoptés lors de la séance du 11 novembre 2024, à savoir :

- Règlement numéro 23-582 concernant la prévention des incendies.
- Règlement numéro 24-591 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 pour retirer les alinéas a) et f) de l'article 16.7.1 restreignant le nombre et la superficie des agrandissements dans le Domaine-du-Lac-Huron.

Le règlement numéro 23-582 entre en vigueur sur publication du présent avis.

Le Règlement numéro 24-591 entrera en vigueur sur réception du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12 novembre 2024.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale